



DESTINATAIRES : À tout le personnel et aux médecins de l'Hôpital du Suroît

EXPÉDITEUR : Mathieu Allaire, coordonnateur des mesures d'urgence et de la sécurité civile

DATE : Le 2 août 2024

OBJET : **Sécurité dans le stationnement de l'Hôpital du Suroît**

Nous sommes conscients que la sécurité entourant le stationnement soulève actuellement des préoccupations au sein du personnel.

À cet effet, nous souhaitons vous rappeler qu'un agent de sécurité effectue de la surveillance dans le stationnement lors du changement de quart de travail de nuit, soit de 23 h 30 à 00 h 30. Pour des raisons de sécurité, nous vous suggérons tout de même de quitter l'installation en même temps qu'un collègue lorsque cela est possible.

Dans l'éventualité où une situation fait en sorte que vous devez quitter votre lieu de travail plus tard que prévu et que vous ne pouvez être accompagné, nous vous invitons à demander à ce qu'un agent de sécurité vous accompagne. En tout temps, si vous sentez votre sécurité menacée, veuillez contacter le 911 pour une assistance immédiate des policiers.

À titre informatif, deux agents sont présents à l'Hôpital durant la nuit. Un agent doit demeurer à la centrale, tandis que le second agent assure les patrouilles. Ainsi, il est possible que celui-ci soit déjà mobilisé sur un événement et ne puisse vous accompagner au moment de la demande. Sachez qu'il vous accompagnera dès qu'il en aura la possibilité.

La sécurité du personnel demeure une priorité, non seulement dans le stationnement mais dans l'ensemble de l'installation, et nous recherchons actuellement des solutions afin d'améliorer celle-ci.

Pour toute question, veuillez acheminer un courriel au service de la sécurité au securite.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca.

M. A.